

## COMPTE-RENDU ET PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Du Mardi 9 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 9 avril à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Vallon Pont d'Arc, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Pierre PESCHIER, Maire,

Etaient présents : PESCHIER Pierre - ROPERS Marie-Laure - DIVOL Max - SAPIN Christian - MAIRESSE Nadine - CHARMASSON Yves - GESLIN Jocelyne - BARALE Ange - VIALLE Marie-Thérèse - DUPUIS Jean-Claude - DUPRE DALZON Anne-Sophie - HEYDEL Laura - RABIER Maryse BENAHMED Claude - MASSOT Guy

Absents : VOLLE Nathalie - BOUCANT Richard - DUJARDIN Laurent - LEBON Josiane

### Pouvoirs :

VOLLE Nathalie à PESCHIER Pierre  
BOUCANT Richard à BARALE Ange  
DUJARDIN Laurent à GESLIN Jocelyne  
LEBON Josiane à RABIER Maryse

PRESENTS	15
ABSENTS	4
POUVOIRS	4
VOTANTS	19

Secrétaire de séance : HEYDEL Laura

Ouverture de séance : 18h36

Date de la convocation : 3 avril 2019

Nombre de conseillers en exercice : 19

### COMMUNICATION DES DÉCISIONS MUNICIPALES PRISES AU TITRE DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (article L.2122-22) – *décisions jointes à l'envoi*

PAS DE NOUVELLES DM DEPUIS LE CM DU 26 MARS 2019

### FINANCES :

#### • TAUX D'IMPOSITION 2019 DE 045-2019

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état des taux d'imposition des taxes directes locales comportant les bases d'imposition de l'année. Sachant qu'actuellement les taux sont les suivants : Taxe d'habitation 15,31 %, Taxe foncière bâti 13,53 % et Taxe foncière non bâti 82,82 %, sachant que l'augmentation des bases pour 2019 serait d'un coefficient 1,022 il ne propose aucune augmentation des taux d'imposition des taxes directes locales.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITÉ**

↳ **FIXE** les taux d'imposition 2019 tel qu'il suit :

o Taxe d'habitation :	15,31 %
o Taxe foncière (bâti) :	13,53 %
o Taxe foncière (non bâti) :	82,82 %

- **BUDGET PRINCIPAL – BUDGET PRIMITIF 2019 DE 046-2019**

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet du Budget Primitif 2019 de la Commune et rappelle la commission des finances qui s'est tenue mardi 2 avril en mairie.

Ouï l'exposé de M le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **5 contre, 3 abstentions, 11 pour** :

↳ **APPROUVE** le Budget Primitif 2019 de la Commune :

Les dépenses et les recettes de Fonctionnement s'équilibrent : 3.564.130,00 €

Les dépenses et les recettes d'Investissement s'équilibrent : 3.948.016,00 €

- **BUDGET EAU – BUDGET PRIMITIF 2019 DE 047-2019**

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet du Budget Primitif 2019 du service de l'eau et rappelle la commission des finances qui s'est tenue mardi 2 avril en mairie.

Ouï l'exposé de M le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** :

↳ **APPROUVE** le Budget Primitif 2019 du service de l'eau :

Les dépenses et les recettes de Fonctionnement s'équilibrent : 575.340, 00 €

Les dépenses et les recettes d'Investissement s'équilibrent : 1.187.848,00 €

- **BUDGET ASSAINISSEMENT – BUDGET PRIMITIF 2019 DE 048-2019**

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet du Budget Primitif 2019 du service de l'assainissement et rappelle la commission des finances qui s'est tenue mardi 2 avril en mairie.

Ouï l'exposé de M le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** :

↳ **APPROUVE** le Budget Primitif 2019 du service de l'assainissement :

Les dépenses et les recettes de Fonctionnement s'équilibrent : 568.054,00 €

Les dépenses et les recettes d'Investissement s'équilibrent : 971.881,00 €

- **BUDGET AIRES DE STATIONNEMENT - BUDGET PRIMITIF 2019 DE 049-2019**

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet du Budget Primitif 2019 du service aires de stationnement et rappelle la commission des finances qui s'est tenue mardi 2 avril en mairie.

Ouï l'exposé de M le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** :

↳ **APPROUVE** le Budget Primitif 2019 du service aires de stationnement :

Les dépenses et les recettes de Fonctionnement s'équilibrent : 157.000,00 €

Les dépenses et les recettes d'Investissement s'équilibrent : 110.000,00 €

## CONVENTION :

### • **CONVENTION AVEC LA GENDARMERIE POUR L'HEBERGEMENT DE GENDARMES A LA MAISON DES SAISONNIERS DE 050-2019**

Monsieur le Maire expose que la présente convention a pour objet de fixer les conditions de mise à disposition d'un bien de la commune dans le cadre de l'hébergement de CINQ gendarmes en renfort du 30 juin au 1<sup>er</sup> septembre 2019 inclus au profit de la brigade territoriale de Vallon Pont d'Arc.

Les biens (5 studios) sont situés : **MAISON DES SAISONNIERS – Chemin des vigneronns – 07150 VALLON PONT D'ARC.**

Vu le projet de convention ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec la Gendarmerie pour la mise à disposition de 5 studios à la maison des saisonniers. Cette mise à disposition est établie jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2019 inclus.  
↳ **DIT** que cette mise à disposition sera consentie à titre gratuit et que l'eau et l'électricité seront prises en charge par la commune.

## Questions diverses

- *Les travaux de l'espace sportif sont terminés, les aménagements extérieurs sont en cours.*
- *Raid Nature week-end de Pâques : 450 équipes engagées dont une certaine sur le parcours long.*
- *Au bilan de la fête des 10 ans de la piscine la Perle d'eau, il y a eu une bonne participation lors du week-end. Le samedi 13 avril, une journée est organisée pour les sportifs avec, entre autres, du paddle, du kayak. Le mercredi 17 avril, une après-midi familiale est organisée à 4 € l'entrée.*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h07.*

Fait le 10 avril 2019,

**Le Maire**  
Pierre PESCHIER



**Le secrétaire de séance**  
HEYDEL Laura